



---

## **Convocation**

### **à la 113<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire de Romande Energie Holding SA**

**Mardi 26 mai 2015, 15h00, au Swiss Tech Convention Center,  
Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, à Ecublens**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la

## **113<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire**

qui se tiendra le mardi 26 mai 2015, à 15h00 (clôture de la feuille de présence à 14h45) au Swiss Tech Convention Center, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, rue Louis Favre 2, 1015 Lausanne/Ecublens, Suisse.

### **Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration**

#### **1. Rapport de gestion 2014**

##### **1.1 Rapport annuel, comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2014 ; rapports de l'organe de révision**

*Proposition*

Approbation du rapport annuel, des comptes de Romande Energie Holding SA et des comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2014.

##### **1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations de l'exercice 2014**

*Proposition*

Acceptation du système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations par un vote consultatif non contraignant.

*Explications*

Suivant la pratique établie depuis plusieurs années, le Conseil d'administration soumet le système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations 2014 à un vote consultatif distinct des actionnaires, conformément au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. Le rapport sur les rémunérations figure dans le rapport de gestion.

#### **2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale**

*Proposition*

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

### 3. Emploi du bénéfice résultant du bilan de Romande Energie Holding SA

#### *Proposition*

(en milliers de CHF)

#### **Bénéfice résultant du bilan**

Report de l'exercice précédent	742 963
Dividendes retenus sur les actions propres	(3 403)
Bénéfice net de l'exercice	<u>108 334</u>
	847 894

#### **Emploi proposé**

Dividende de CHF 30.00 par action sur 1'140'000 actions <sup>1</sup>	34 200
Solde à reporter à nouveau	<u>813 694</u>
	847 894

Si cette proposition est approuvée, le dividende brut sera de CHF 30.00 par action, soit un montant net de CHF 19.50 par action après paiement de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Le dernier jour de négoce donnant droit au dividende est le 27 mai 2015. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 28 mai 2015. Le dividende net sera versé à partir du 1er juin 2015.

### 4. Elections

#### 4.1 Réélections au Conseil d'administration

##### *Proposition*

Réélire en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2016 :

4.1.1 M. Wolfgang Martz

4.1.2 M. Christian Budry

4.1.3 M. Bernard Grobéty

4.1.4 M. Jean-Jacques Miauton

4.1.5 M. Michael Wider

##### *Explications*

En vertu des art. 3 et 29 ORAb, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1er janvier 2014, les membres du Conseil d'administration. Toutefois, selon l'art. 1 al. 2 ORAb, les corporations de droit public peuvent continuer à déléguer des représentants au Conseil d'administration, selon les dispositions statutaires qui leur confèrent un tel droit. Or, aux termes de

---

<sup>1</sup> Selon le nombre d'actions émises le dernier jour de négoce donnant droit au dividende (27 mai 2015).

l'art. 762 CO et de l'art. 16 des statuts, le Conseil d'Etat désigne six administrateurs, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires ; les autres administrateurs sont élus par l'Assemblée générale. Aussi, l'Assemblée générale n'a à élire ou réélire individuellement pour un mandat d'un an que les membres qui ne sont pas désignés par le Conseil d'Etat.

Pour plus de détails sur ces personnalités et leurs qualifications, veuillez vous référer à leurs biographies sur internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)) ou dans le rapport de gestion, p. 14 ss.

#### **4.2 Reconduction d'un mandat au Conseil d'administration par le Conseil d'Etat**

##### *Proposition*

Prendre acte de la reconduction du mandat de Mme Paola Ghillani (pour un mandat d'un an).

##### *Explications*

Aux termes de l'art. 762 CO et de l'art. 16 des statuts, le Conseil d'Etat désigne six administrateurs, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires.

Le mandat d'administrateur qui a été confié par le Conseil d'Etat à Mme Paola Ghillani arrive à son terme à l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Le Conseil d'Etat a désigné Mme Paola Ghillani pour la première fois en 2009. Le Conseil d'Etat a reconduit son mandat pour une période d'un an.

Pour plus de détails sur cette personnalité et ses qualifications, veuillez-vous référer à sa biographie sur internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)) ou dans le rapport de gestion, p. 15.

#### **4.3 Election du président du Conseil d'administration**

##### *Proposition*

Elire M. Guy Mustaki en qualité de président du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

##### *Explications*

Selon les art. 4 al. 1 et 2 et 29 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, le président du Conseil d'administration doit être élu par l'Assemblée générale, pour un mandat d'un an.

M. Mustaki fait partie des membres du Conseil d'administration désignés par le Conseil d'Etat. Il est président du Conseil d'administration depuis le 19 mai 2006.

Pour plus de détails sur cette personnalité et ses qualifications, veuillez vous référer à sa biographie sur internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)) ou dans le rapport de gestion, p. 14.

#### **4.4 Elections au Comité Nominations et Ressources humaines**

##### *Proposition*

Elire en qualité de membres du Comité Nominations et Ressources humaines, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2016 :

4.4.1 M. Wolfgang Martz

4.4.2 M. Laurent Ballif

4.4.3 M. Jean-Yves Pidoux

4.4.4 M. Laurent Balsiger

*Explications*

En vertu des art. 7 et 29 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les membres du comité de rémunération du Conseil d'administration. Au sein de la société, les attributions du comité de rémunération au sens de l'ORAb sont confiées au Comité Nominations et Ressources humaines.

Pour plus de détails sur ces personnalités et leurs qualifications, veuillez-vous référer à leurs biographies sur internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)) ou dans le rapport de gestion, p. 14 ss.

**4.5 Réélection de l'organe de révision**

(comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie)

*Proposition*

Réélection d'Ernst & Young SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2015.

**4.6 Election du représentant indépendant**

*Proposition*

Elire Me Antoine Perrin, notaire, à Lausanne, en qualité de représentant indépendant, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

*Explications*

En vertu des art. 8 et 30 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, l'Assemblée générale élit le représentant indépendant pour un mandat d'un an qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

**5. Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale**

**5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration**

*Proposition*

Approbation d'une rémunération globale maximale des onze membres du Conseil d'administration de CHF 811'000, dont CHF 766'000 de rémunération et CHF 45'000 de charges sociales, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

*Explications*

Aux termes de l'art. 15 al. 1 ch. 1 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour sa rémunération maximale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir. Selon l'art. 22c al. 1 des statuts, les membres du conseil d'administration perçoivent une indemnité fixe annuelle, qui est indépendante du résultat de la société, et des jetons de présence pour leur participation aux séances du conseil d'administration

et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparation particulières. En outre, en vertu de l'art. 22 c al. 2 des statuts, ces mêmes principes s'appliquent à leurs éventuelles activités en faveur de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société. Les montants des indemnités annuelles et des jetons de présence, ainsi que les montants effectivement versés en 2014 figurent dans le rapport sur les rémunérations, en p. 30 du rapport de gestion 2014.

Dans la fixation du montant global de la rémunération maximale pour l'exercice social 2016, qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a tenu compte des hypothèses suivantes :

- un nombre constant d'administrateurs ;
- des montants unitaires inchangés pour les indemnités annuelles et les jetons de présence;
- en application du principe de prudence, un nombre de douze séances du Conseil d'administration et de chacun de ses comités et un nombre de six séances des conseils d'administration des sociétés-filles, alors qu'en 2014, le Conseil d'administration a tenu sept séances, ses comités entre quatre et sept et les conseils d'administration des sociétés-filles quatre.

## **5.2 Rémunération de la Direction générale**

### *Proposition*

Approbation d'une rémunération globale maximale des sept membres de la Direction générale de CHF 3'700'000.-, dont CHF 2'937'000 de rémunération, CHF 630'000 de charges sociales et CHF 133'000 d'indemnités, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

### *Explications*

Aux termes de l'art. 15 al. 1 ch. 2 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour la rémunération maximale de la direction générale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir. Selon l'art. 22d des statuts, les membres de la direction générale perçoivent une rémunération (y compris d'éventuelles prestations en nature), laquelle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable liée à l'atteinte d'objectifs personnels, une participation aux résultats du Groupe Romande Energie, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de représentation (al. 1). La partie variable de la rémunération et la participation aux résultats du Groupe Romande Energie ne peuvent pas excéder ensemble respectivement 100% de la rémunération fixe pour le directeur général et 70% pour les autres membres de la direction générale (al. 2). La partie variable de la rémunération est déterminée par la maîtrise du rôle et le degré d'atteinte d'objectifs individuels, lesquels sont appréciés en fin d'exercice par le comité chargé des rémunérations (al. 3). La participation aux résultats du Groupe de l'exercice social de référence est composée, pour ses deux tiers, du résultat de l'exercice social de référence et, pour son tiers, de la moyenne des résultats de l'exercice social de référence et des deux exercices sociaux précédents (al. 4). La rémunération globale qui a été effectivement versée en 2014 figure dans le rapport sur les rémunérations, en p. 32 du rapport de gestion 2014.

Dans la fixation du montant global de la rémunération maximale pour l'exercice social 2016, qui est

soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a tenu compte des éléments suivants :

- un nombre d'équivalents plein temps de sept membres, constant par rapport à l'exercice 2015, mais en augmentation d'un demi par rapport à 2014 ;
- une augmentation décidée de la masse salariale de 1% en 2015;

et des hypothèses suivantes :

- une augmentation maximale de la masse salariale de 1% en 2016 ;
- un taux maximum d'atteinte par chacun des membres de la direction générale de la maîtrise de leur rôle et de leurs objectifs personnels ;
- le montant maximal du résultat de l'exercice social prévu par le règlement sur la participation aux résultats du Groupe.

## **Informations générales**

### **Autorisation de participer / cartes d'admission**

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 15 mai 2015, à 17h00, pourront exercer leur droit de vote.

L'inscription au registre des actions n'influence pas la négociabilité des actions en question avant, pendant et après l'Assemblée générale.

Une convocation personnelle est envoyée aux actionnaires à partir du 30 avril 2015 avec un bulletin-réponse servant à commander leur carte d'admission à l'Assemblée générale. Le bulletin-réponse est à envoyer par retour du courrier à SIX SAG AG, Romande Energie Holding SA, case postale, CH-4601 Olten. Les cartes d'admission seront envoyées aux actionnaires à partir du 19 mai 2015. Les actionnaires peuvent également commander leur carte d'admission par le service web pour investisseurs « Sherpany » ([www.sherpany.com](http://www.sherpany.com)). Pour ce faire, ils doivent être titulaire d'un compte « Sherpany », qui peut être ouvert selon le processus décrit ci-après sous « Représentation / procuration ».

### **Représentation / procuration**

L'actionnaire qui ne peut pas participer personnellement à l'Assemblée générale a la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire ou une tierce personne dûment autorisé par lui-même, ou encore par Me Antoine Perrin, notaire, Place Benjamin-Constant 2, case postale 7140, 1002 Lausanne, qui agira en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO.

Le bulletin-réponse ci-joint peut être utilisé pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote au représentant indépendant.

Les actionnaires ont en outre la possibilité de donner des instructions de vote au représentant indépendant par voie électronique. Dans ce cas, il convient de suivre les « Instructions d'ouverture de compte Sherpany » et de retourner le « Formulaire d'ouverture de compte Sherpany » ci-joint au Registre des actions de Romande Energie (SIX SAG AG, Romande Energie Holding SA, case postale, CH-4601 Olten, tél. 058 399 87 47, e-mail : [rafael.franzi@six-group.com](mailto:rafael.franzi@six-group.com)). Si vous êtes

déjà inscrit(e) sur « Sherpany », vous pourrez donner vos instructions de vote dès que vous aurez ajouté Romande Energie Holding SA à votre liste personnelle sur ladite plateforme électronique.

### **Rapport de gestion**

Le rapport annuel, le rapport sur les rémunérations, les comptes annuels et les comptes consolidés, ainsi que les rapports de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires dès le 23 avril 2015 au siège de Romande Energie Holding SA, rue de Lausanne 53, 1110 Morges 1, et sur son site internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)).

### **Collation**

A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, tous les participants sont cordialement invités à une collation qui sera servie dans le foyer Campus du Swiss Tech Convention Center.

### **Transport**

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics ou de recourir au co-voiturage ([www.e-covoiturage.ch](http://www.e-covoiturage.ch)).

Morges, le 24 avril 2015

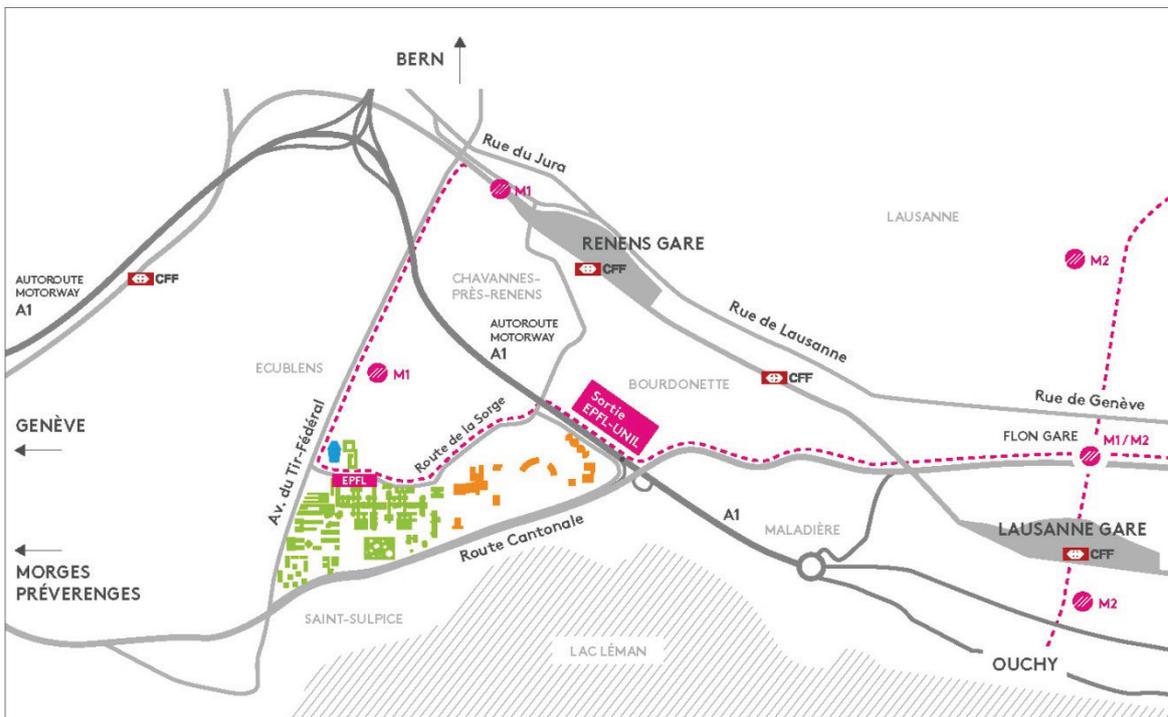
Romande Energie Holding SA  
Pour le Conseil d'administration :

Guy Mustaki, président  
Pierre Oberson, secrétaire

# Plan de situation Swiss Tech Convention Center, à Ecublens



- SWISSTECH CONVENTION CENTER
- EPFL
- UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



## Horaires de trains

En provenance de Zurich, Berne et Fribourg

5	Gare/Arrêt	Heure	Voie/ Quai	Voyage avec Occupation	Remarques
←	Zürich HB	dép. 11:32	16	 IC	InterCity 716 Direction: Genève-Aéroport ✕ (✕) ♿ FA BZ RZ R
	Neubaustrecke				
	Bern	dép. 12:34			
	Fribourg/Freiburg	dép. 12:56			
	Lausanne	arr. 13:40	5		
	Lausanne	dép. 13:51	9	 RE	RegioExpress 3224 Direction: Genève
	Renens VD	arr. 13:55	2		
	Renens VD			 Parcours à pied	3 min., Y
	Renens VD, gare				
	Renens VD, gare	dép. 14:07		 M 1	Métro 1 Direction: Lausanne-Flon
	Ecublens VD, Epenex	dép. 14:08			
	Chavannes-près-Renens, Crochy	dép. 14:09			
	Ecublens VD, Cerisaie	dép. 14:10			
	Ecublens VD, Bassenges	dép. 14:11			
Ecublens VD, EPFL	arr. 14:13				

Durée: 2:41;  
circule Jours de circulation

## En provenance de Genève, Nyon, Rolle et Morges

4	Gare/Arrêt	Heure	Voie/ Quai	Voyage avec Occupation	Remarques
➔	Genève, Cornavin			Parcours à pied	7 min., Y
	Genève				
	Genève	dép. 13:21	3	RE	RegioExpress 3221 Direction: Vevey
	Coppet	dép. 13:31			
	Nyon	dép. 13:37			
	Gland	dép. 13:41			
	Rolle	dép. 13:46			
	Allaman	dép. 13:51			
	Morges	dép. 13:58			
	Renens VD	arr. 14:03	3		
	Renens VD			Parcours à pied	3 min., Y
	Renens VD, gare				
	Renens VD, gare	dép. 14:07		M 1	Métro 1 Direction: Lausanne-Flon
	Ecublens VD, Epenex	dép. 14:08			
	Chavannes-près-Renens, Crochy	dép. 14:09			
	Ecublens VD, Cerisaie	dép. 14:10			
	Ecublens VD, Bassenges	dép. 14:11			
	Ecublens VD, EPFL	arr. 14:13			
Durée: 0:59; circule Jours de circulation					

## En provenance d'Yverdon

4	Gare/Arrêt	Heure	Voie/ Quai	Voyage avec Occupation	Remarques
-	Yverdon-les-Bains	dép. 13:34	1	S 11	RER 11 12847 Direction: Lausanne
	Chavornay	dép. 13:42			
	Cossonay-Penthalaz	dép. 13:51			
	Bussigny	dép. 13:55			
	Renens VD	arr. 13:59	4		
	Renens VD				3 min., Y
	Renens VD, gare			Parcours à pied	
	Renens VD, gare	dép. 14:07		M 1	Métro 1 Direction: Lausanne-Flon
	Ecublens VD, Epenex	dép. 14:08			
	Chavannes-près-Renens, Crochy	dép. 14:09			
	Ecublens VD, Cerisaie	dép. 14:10			
	Ecublens VD, Bassenges	dép. 14:11			
	Ecublens VD, EPFL	arr. 14:13			
Durée: 0:39; circule 15. Avr jusqu'au 3. Jul 2015 Lu - Ve; pas 14., 25. Mai					

## En provenance de Vevey

3	Gare/Arrêt	Heure	Voie/ Quai	Voyage avec Occupation	Remarques
-	 Vevey	dép. 13:35	5	 RE	RegioExpress 3224 Direction: Genève
	 Lausanne	dép. 13:51			
	 Renens VD	arr. 13:55	2		
	 Renens VD				3 min., Y
	 Renens VD, gare			Parcours à pied	
	 Renens VD, gare	dép. 14:07		 M 1	Métro 1 Direction: Lausanne-Flon
	 Ecublens VD, Epenex	dép. 14:08			
	 Chavannes-près-Renens, Crochy	dép. 14:09			
	 Ecublens VD, Cerisaie	dép. 14:10			
	 Ecublens VD, Bassenges	dép. 14:11			
 Ecublens VD, EPFL	arr. 14:13				
Durée: 0:38; circule Jours de circulation					

### légende

-  Restaurant
-  VELOS: Réservation obligatoire
- R** Réservation possible
-  Bistro
-  Minibar
- FA** Voiture-familles avec aire de jeux
- FZ** Espace familles sans aire de jeux
- BZ** Espace affaires en 1re classe: Réservation possible
- RZ** Espace silence en 1re classe
- Y** A pied
- SC** Starbucks
-  Caractéristiques des trains

Horaires valables du 14.12.14 au 12.12.15. Logiciel/Données:  HAFAS 5.40.SBB.4.13.4/5.40.SBB.4.13.4 - 15.04.15

Données d'identité: 13.04.15 / 12:07 /

Modifications réservées. Toutes informations, correspondances et observation de l'horaire non garanties.

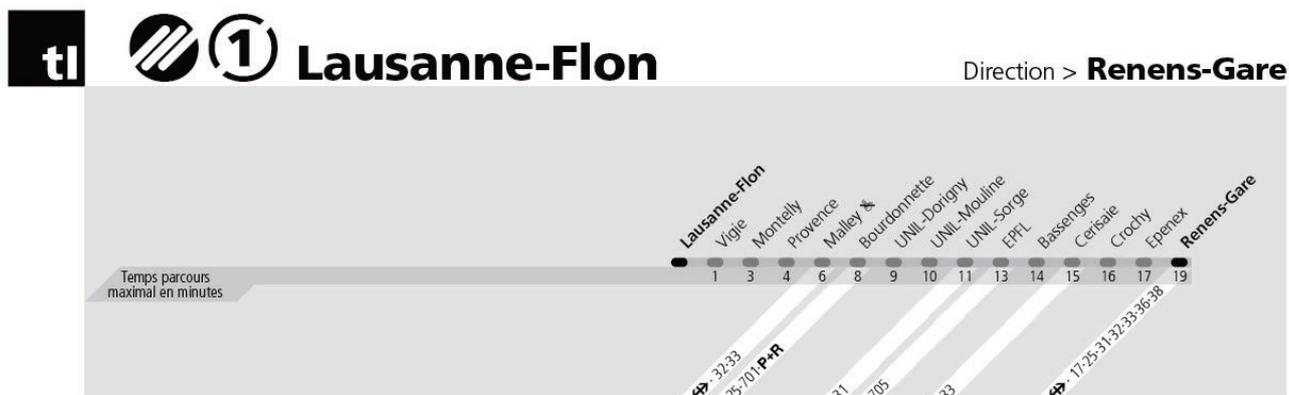
**Informations relatives aux horaires, commandes de billets, tickets événements.** Rail Service 0900 300 300 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe suisse), 24 heures sur 24.

**Informations sur le trafic ferroviaire, les grèves et les retards de trains.** No de téléphone 166 (0.50 CHF par appel et par minute depuis le réseau fixe suisse).

**Avant le départ: acheter et/ou composer votre billet.** Le pictogramme  vous rappelle qu'aucun billet n'est vendu à bord. Veuillez donc acheter et/ou composer votre titre de transport avant le départ. Si vous n'êtes pas en possession d'un titre de transport valable, vous devrez acquitter une taxe et vos coordonnées seront enregistrées. La taxe perçue augmente en cas de récidive.

# En métro M1 depuis Lausanne

## Arrêt EPFL



Arrêt non-accessible aux personnes à mobilité réduite

<b>Lausanne-Flon</b>	13 00	13 10	13 20	13 30	13 40	13 50	14 00	14 10	14 20	14 30	14 40	14 50	15 00	15 10	15 20	15 30	15 40		15 50	16 00		16 10
Montelley	13 03	13 13	13 23	13 33	13 43	13 53	14 03	14 13	14 23	14 33	14 43	14 53	15 03	15 13	15 23	15 33	15 43		15 53	16 03		16 13
Malley	13 06	13 16	13 26	13 36	13 46	13 56	14 06	14 16	14 26	14 36	14 46	14 56	15 06	15 16	15 26	15 36	15 46		15 56	16 06		16 16
Bourdonnette	13 08	13 18	13 28	13 38	13 48	13 58	14 08	14 18	14 28	14 38	14 48	14 58	15 08	15 18	15 28	15 38	15 48		15 58	16 08		16 18
UNIL-Dorigny	13 09	13 19	13 29	13 39	13 49	13 59	14 09	14 19	14 29	14 39	14 49	14 59	15 09	15 19	15 29	15 39	15 49		15 59	16 09		16 19
UNIL-Sorge	13 11	13 21	13 31	13 41	13 51	14 01	14 11	14 21	14 31	14 41	14 51	15 01	15 11	15 21	15 31	15 41	15 51		16 01	16 11		16 21
EPFL	13 13	13 23	13 33	13 43	13 53	14 03	14 13	14 23	14 33	14 43	14 53	15 03	15 13	15 23	15 33	15 43	15 53	15 58	16 03	16 13	16 18	16 23
Cerisaie	13 15	13 25	13 35	13 45	13 55	14 05	14 15	14 25	14 35	14 45	14 55	15 05	15 15	15 25	15 35	15 45	15 55	16 00	16 05	16 15	16 20	16 25
<b>Renens-Gare</b>	13 19	13 29	13 39	13 49	13 59	14 09	14 19	14 29	14 39	14 49	14 59	15 09	15 19	15 29	15 39	15 49	15 59	16 04	16 09	16 19	16 24	16 29

---

**ROMANDE ENERGIE HOLDING SA**

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

**T +41 21 802 91 11**

**F +41 21 802 95 95**

**[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)**